



Réserves forestières en Suisse

Rapport sur l'état de la mise en œuvre au 31.12.2024



Réserve forestière au Col du Grünenberg (© AWN)

Thoune, 31.10.2025

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Mentions légales

Mandant: Office fédéral de l'environnement (OFEV), Division Biodiversité et paysage, CH-3003 Berne

L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Mandataire: IMPULS AG, Seestrasse 2, 3600 Thoune

Auteur: Barbara Stöckli, Michèle Grindat, Ferdinand Oberer

Accompagnement OFEV: Bruno Lauper

Remarque: La présente étude / le présent rapport a été réalisé(e) sur mandat de l'OFEV. Seul le mandataire porte la responsabilité de son contenu.

Contenu

1. Résumé	4
2. Chiffres clés en bref	5
3. Objectif de la statistique	5
4. Cadre et méthodologie	6
4.1 Base légale: Loi sur la géoinformation	6
4.2 Limitation aux données géographiques de base	6
4.3 Évaluation, surface de référence forestière	7
5. Terminologie	7
5.1 Définition et portée du terme réserve forestière	7
5.2 Types de réserves	7
6. Statistique	9
6.1 Suisse	9
6.2 Étages d'altitude	11
6.3 Régions de production (grandes régions)	14
6.4 Régions économiques	16
6.5 Cantons	19
7. Grandes réserves	20
8. Références	21

Photo de couverture : Réserve forestière du col du Grünenberg (source: www.weu.be.ch)

1. Résumé

Les réserves forestières constituent des zones prioritaires permanentes destinées à la diversité écologique et biologique en forêt (chap. 5). La politique forestière a pour objectif de porter la part de réserves forestières à 10 % de la surface forestière totale (chap. 3). La Confédération suit l'évolution des surfaces tous les deux ans. A fin 2024, 7.8 % de la superficie forestière suisse étaient classée en réserves forestières. Cela correspond à une augmentation de 0.5 % depuis 2022 (fig. 1).

Si la tendance observée lors des trois dernières collectes de données se poursuit, l'objectif politique visant à placer 10 % de la surface forestière sous protection d'ici 2030 ne sera pas atteint. En revanche, si des augmentations de surface comparables à celles enregistrées entre 2012 et 2016 peuvent être réalisées, l'objectif 2030 reste réalisable.



Figure 1 : Évolution de la part de la surface forestière protégée depuis 2012 avec estimation de la tendance jusqu'en 2030 (chiffre en vert clair pour 2020 = chiffre interpolé, car aucun relevé n'a été effectué cette année-là).

La part des réserves forestières naturelles s'élève à 57.4 %, dépassant ainsi la valeur cible de 50 %.

La part des forêts naturelles de la surface totale des réserves s'est encore accrue depuis la dernière enquête (+0.7 %), s'éloignant donc davantage de la cible initiale de 50 %.

La superficie moyenne des réserves est de 40 ha, soit 3 ha de moins qu'en 2022 (-7 %). La médiane se situe à 5.7 ha.

46,9 % de toutes les réserves ont une superficie inférieure à 5 ha et 1,6 % des réserves contiennent une surface forestière d'au moins 500 ha.

Comme pour les années précédentes, l'étage subalpin est surreprésenté dans les surfaces de réserve, tandis que l'étage montagnard inférieur y est particulièrement sous-représenté (chap. 6.2).

Quant aux régions de production, c'est surtout le Plateau qui est sous-représenté, tandis que dans le Jura et les Alpes sont surreprésentées par rapport à la totalité de leur la surface forestière (chap. 6.3).

Les régions économiques Plateau Ouest, Plateau Central, Préalpes Ouest, Alpes Nord-Ouest et

Alpes Sud-Ouest demeurent sous-représentées. À cause du Parc National, la région économique Alpes Sud-Est est fortement sur-représentée (chap. 6.4).

Huit cantons ont atteint ou dépassé (parfois largement) l'objectif de protéger 10 % de leur superficie forestière, tandis que dans quatre cantons la part des forêts protégées se situe encore en dessous de 5 %.

2. Chiffres clés en bref

Tableau 1 : aperçu des indicateurs clés et de leur évolution depuis la première enquête en 2012.

		2024	2022	2018	2016	2014	2012
Superficie Suisse	Surface totale	4'129'077					
	Surface forestière	1'337'698					
Superficie des réserves forestières	Surface totale (y c. les zones non boisées dans les réserves) [ha]	132'906	125'443	106'832	103'496	99'988	87'211
	Part de la surface terrestre [%]	3.2	3.0	2.6	2.5	2.4	2.1
	Surface forestière dans les réserves [ha]	104'611	98'121	84'153	80'006	71'184	60'061
	Part de la surface forestière de la Suisse [%]	7.8	7.3	6.3	6.0	5.3	4.5
	Surface forestière moyenne par réserve [ha]	40	43	29	30	30	27
	Surface forestière moyenne sans les très petites réserves <5 ha [ha]	73	79	71	73	72	65
	Surface de forêts naturelles (MCPFE 1.1 et 1.2) (évolution naturelle) [ha]	60'002	55'586	46'199	46'270	39'327	33'764
	Part de la surface totale des réserves forestières [%]	57.4	56.7	54.9	57.8	55.2	56.2
	Surface de forêts particulières (MCPFE 1.3) (zones avec interventions) [ha]	44'608	42'535	37'954	36'430	31'857	26'297
	Part de la surface totale des réserves forestières [%]	42.6	43.3	45.1	45.5	44.8	43.8
Nombre de réserves forestières	Total	2649	2'278	2'895	2'690	2'407	2'227
	Très petites réserves </= 5 ha *	1242	1'062	1'743	1'622	1'442	1'336
	Réserves de 5 à <20 ha *	627	516				
	Réserves de 20 à 500 ha *	738	661	1'126	1'043	942	873
	Grandes réserves > 500 ha *	42	39	26	25	23	18

* Les surfaces indiquées se réfèrent à la superficie

Remarques:

Le Parc National est considéré dans les statistiques comme une grande réserve et pris en compte dans le calcul de la surface de forêt naturelle.

Le nombre de petites réserves a d'abord diminué puis augmenté à nouveau depuis 2018, pour diverses raisons :

- les îlots de vieux bois ne sont plus comptés comme réserves
- plusieurs petites réserves ont été regroupées en une plus grande ou à nouveau subdivisées
- d'autres raisons éventuelles.

Le nombre total de réserves doit donc être interprété avec prudence.

3. Objectif de la statistique

En 2001, l'OFEV (autrefois l'OFEFP) et la Conférence des directeurs cantonaux des forêts

(CdCF) se sont accordés sur des objectifs communs en matière de politique des réserves forestières. Ces « Principes d'une politique suisse des réserves forestières » visent, d'ici 2030, à désigner au moins 10 % de la surface forestière de la Suisse comme réserves forestières, dont environ la moitié comme réserves forestières naturelles, ainsi que 30 grandes réserves d'au moins 500 ha.

Le réseau de réserves à créer doit représenter de manière adéquate tous les types de forêts, en accordant une attention particulière à la protection des types forestiers rares ou menacés, ainsi qu'à la faune et la flore qui y vivent.

Le principal objectif de la présente statistique est de contrôler la réussite de cette politique. Elle doit montrer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et où subsistent encore des lacunes dans le réseau de réserves. Elle permettra ainsi de définir les besoins d'actions futures. Autrement dit, la statistique fournit le fondement pour orienter la politique à venir. Elle constitue d'ailleurs la base des négociations entre la Confédération et les cantons. En même temps, cette statistique sert de base d'informations pour les rapports internationaux et pour la communication au public. Dans le cadre d'accords internationaux, la Suisse est tenue d'inventorier la superficie de ses forêts protégées. Les réserves forestières suscitent par ailleurs un intérêt croissant auprès des organisations de protection de la nature et des responsables politiques de l'environnement.

4. Cadre et méthodologie

4.1 Base légale: Loi sur la géoinformation

La base légale de la statistique constitue la Loi fédérale sur la géoinformation (dite Loi sur la géoinformation, LGéo, du 5 octobre 2007, entrée en vigueur le 1er juillet 2008), qui régit la saisie et la mise à disposition des données géographiques (géodonnées) relevant du droit fédéral.

L'ordonnance (OGéo) énumère toutes les géodonnées de base concernées ainsi que les exigences auxquelles elles doivent satisfaire.

Les détails correspondants sont définis dans les modèles minimaux de géodonnées.

Pour la présente statistique, la documentation du modèle « Réserve forestière, identificateur 160 » des géodonnées du droit de l'environnement (appelé également modèle minimal de données) est déterminante.

Ce modèle définit le contenu et la forme des géodonnées que les cantons doivent relever et transmettre à l'OFEV.

4.2 Limitation aux données géographiques de base

Le modèle minimal de géodonnées se limite aux attributs suivants:

- géométrie du périmètre de la réserve
- géométries des classes d'aires protégées présentes dans la réserve selon le système international (MCPFE 1.1: *no intervention*; 1.2: *minimum intervention*; 1.3: *conservation through active management*).

Un attribut obligatoire supplémentaire est la « surface contractuelle en ha », mais dans de

nombreux cas, ces valeurs ne correspondent pas exactement aux superficies dérivées des géométries et ne sont donc pas utilisées pour les analyses ultérieures.

4.3 Évaluation, surface de référence forestière

Le présent rapport présente l'état de la mise en œuvre fin 2024.

Lorsqu'il présente de l'intérêt, une série chronologique datant depuis la première collecte de 2012 est présentée afin de documenter l'évolution des surfaces de réserves en Suisse. Pour les analyses régionales, les régions de production forestière et les régions économiques selon l'IFN [4], ainsi que les étages de végétation selon la modélisation de l'WSL et de l'OFEV [2], ont été utilisés. La surface forestière de référence utilisée pour le calcul des parts est celle décrite dans la source [3]. Elle diffère partiellement des surfaces forestières cantonales, lesquelles ne sont pas disponibles sous forme de jeu de données géographiques harmonisé et ne peuvent donc pas servir de base.

5. Terminologie

5.1 Définition et portée du terme réserve forestière

Il est essentiel que le terme réserve forestière soit interprété de manière uniforme.

Sinon, les données cantonales ne seraient pas comparables et la statistique nationale perdrat toute signification.

Il est toutefois difficile de formuler une définition précise englobant tous les objets présentant un caractère de réserve.

En effet, ni la taille de la surface ni la durée du contrat conclu avec le propriétaire forestier ne constituent des critères appropriés.

Il est néanmoins possible de décrire la caractéristique essentielle des réserves forestières :

" Les réserves forestières sont des zones prioritaires établies à long terme pour la diversité écologique et biologique de la forêt."

L'expression « *établies à long terme* » correspond à une durée contractuelle d'au moins 25 ans, généralement 50 ans.

Aucune limitation n'existe quant à la taille des surfaces contractuelles individuelles.

Il appartient aux cantons de décider si de très petites surfaces (par ex. des îlots de vieux bois et de bois mort) doivent être déclarées comme réserves forestières, pour autant que ces surfaces soient inscrites au registre foncier.

5.2 Types de réserves

En Suisse, on distingue:

- les réserves forestières naturelles (NWR),
- les réserves forestières particulières (SWR)
- et les réserves forestières complexes (KWR), combinaison des deux précédentes.

Les **réserves forestières naturelles** sont destinées à la protection des processus : la forêt doit pouvoir s'y développer à nouveau de manière naturelle, sans aucune intervention sylvicole. Les forêts strictement protégées selon la classification internationale MCPFE 1.1 sont

rares en Suisse ; la plupart des réserves forestières naturelles relèvent donc de la classe MCPFE 1.2 « intervention minimale ».

Dans les **réserves forestières particulières** appartenant à la catégorie internationale des aires protégées MCPFE 1.3, des interventions ciblées sont réalisées afin de valoriser un habitat spécifique et de favoriser les espèces prioritaires.

Enfin, une **réserve forestière complexe** comprend à la fois des surfaces où des interventions ciblées visent à promouvoir des habitats ou des espèces, et des surfaces où toute intervention est exclue.

Le tableau 2 indique à quelles classes internationales de forêts protégées (Forest Europe, anciennement MCPFE) ces trois types suisses correspondent respectivement.

Tableau 2 : Classification des types de réserves suisses et mesures autorisées.

Objectif	Classe Forest Europe	Mesures ou conditions	Dénomination en Suisse		
			NWR	SWR	KWR
Protection des processus : développement naturel de la forêt - forêt sauvage	1.1	Pas d'exploitation du bois ; protection absolue, aucune intervention, obligation de rester sur les chemins	X		X
	1.2	Pas d'exploitation du bois ; interventions minimales possibles, pas d'obligation de rester sur les chemins			
Conservation et promotion de certains habitats et espèces	1.3	Des interventions spécifiques sont nécessaires pour atteindre l'objectif de protection de la nature, notamment l'abattage d'arbres. L'exploitation du bois est possible dans une certaine mesure.		X	X

6. Statistique

6.1 Suisse

Au 31 décembre 2024, il existe au total 2'649 réserves couvrant une superficie totale de 132'906 ha dont 104'611 ha sont boisés (le reste correspondant par exemple à des pelouses rocheuses sans forêt situées en zones montagneuses). Cela représente 7.8 % de la surface forestière de la Suisse (tab. 3). Au cours des 10 dernières années, la superficie des réserves a augmenté de 32'918 ha (+33 %).

Tableau 3 : Aperçu du nombre et de la superficie des réserves forestières CH 2024

Type de réserve	Catégories d'aires protégées	Nombre ¹	Superficie forestière [ha]	Ø Superficie [ha]	Part de la superficie forestière suisse [%]
Réserve forestière naturelle	1.1, 1.2	1380	50'659	37	3.79
Réserves forestières particulières	1.3	1047	27'787	28	2.08
Réserves forestières complexes	1.1, 1.2, 1.3	222	26'165	119	1.96
Tous les types de réserves	1.1 + 1.2 + 1.3	2649	104'611	40	7.82
Superficie forestière totale			1'337'699		

Outre toutes les réserves forestières signalées par les cantons, la forêt du Parc national (5'445 ha) est également recensée.

Le rapport entre les superficies de forêts naturelles et de forêts spéciales est de 57.4 % contre 42.6 %.

Nombre et superficie des objets de réserve

47 % de toutes les réserves de la Suisse ont une superficie inférieure à 5 ha. Leur importance en termes de surface totale est faible. Elles contribuent seulement 2'180 ha (1.6 %) à la superficie totale des réserves (Fig. 2). En revanche, les 42 objets de plus de 500 ha (1.6 % de toutes les réserves forestières) représentent 48.2 % de la superficie forestière en réserve (64'074 ha). Parmi ces objets figurent le parc national ainsi que les surfaces non boisées situées à l'intérieur des périmètres des réserves.

La surface non forestière est particulièrement significative dans les grandes réserves : 87 % (24'484 ha) des surfaces non boisées contenues dans les réserves se trouvent dans les

¹ Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence, car dans certains cantons, une réserve peut être constituée de plusieurs zones disjointes, alors que dans d'autres cantons, la même situation serait comptabilisée comme plusieurs réserves.

grandes réserves.

Dans toutes les catégories de surface, les réserves forestières naturelles sont majoritaires, même pour les micro-réserves de moins de 5 ha, lesquelles sont plus nombreuses que les réserves forestières particulières. Seules les réserves forestières complexes montrent qu'une nette majorité des réserves a une taille comprise entre 20 et 50 ha (Fig. 3).

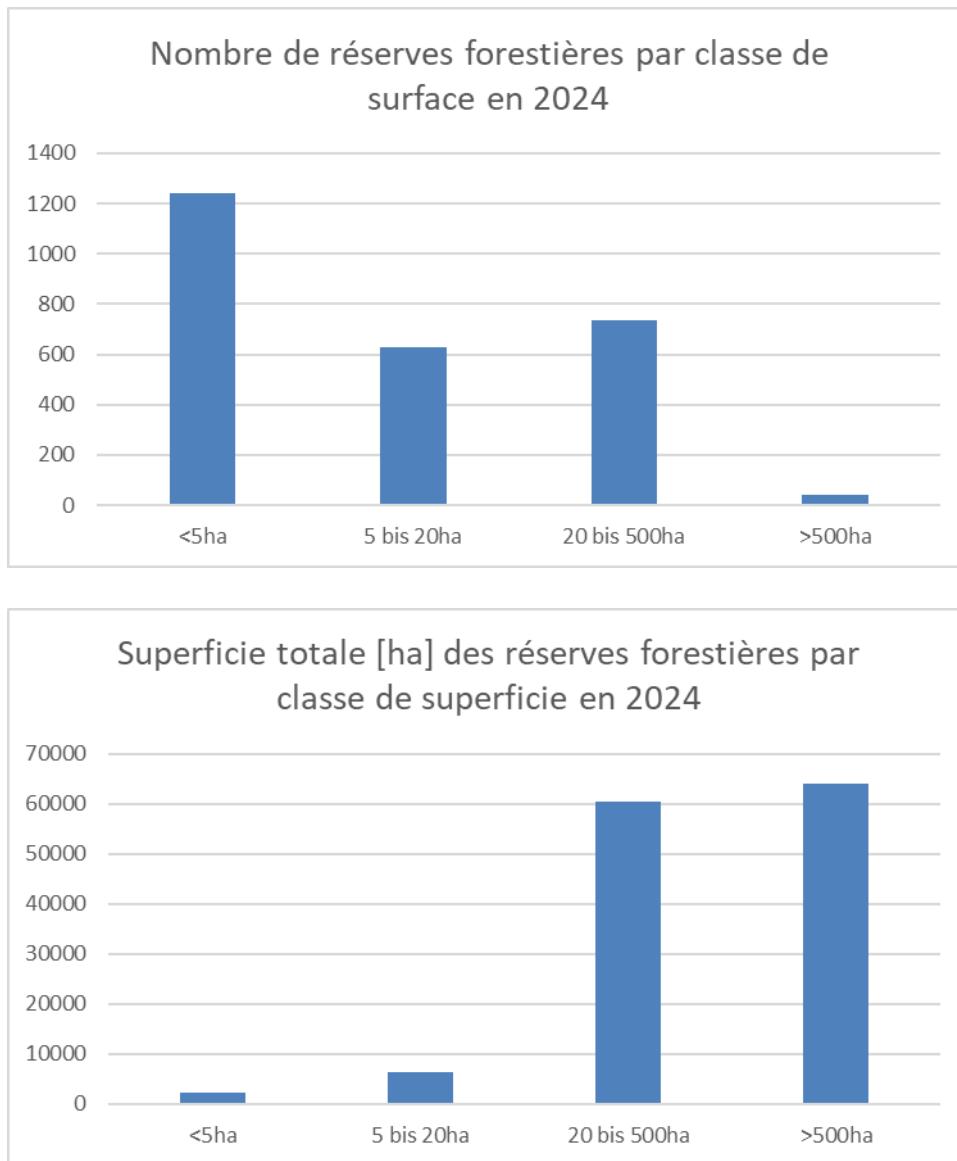


Figure 2 : Nombre d'objets de réserves forestières et leur part dans la superficie totale des réserves, par classe de superficie (ensemble de la Suisse) pour l'année de référence 2024.

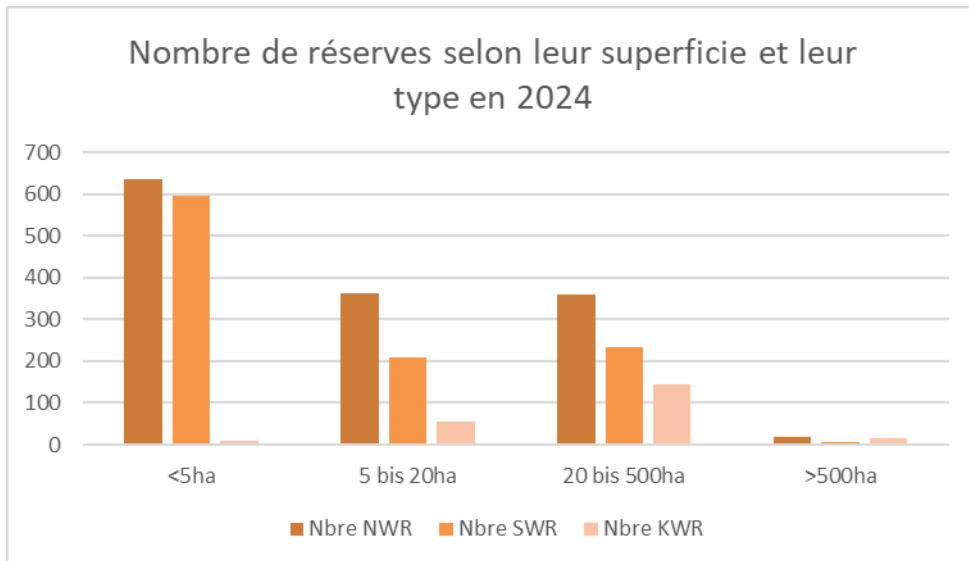


Figure 3: Répartition des objets de réserve selon leur superficie (NWR: réserve forestière naturelle; SWR: réserve forestière particulière; KWR : réserve forestière complexe).

6.2 Étages d'altitude

La plus grande superficie de réserves est attribuée par les cantons à l'étage subalpin, un tiers de la superficie totale des réserves se trouvant dans l'étage subalpin inférieur (42'471 ha, Fig. 4, Tab. 4). La superficie protégée dans l'étage collinéen-submontagnard, donc dans les forêts productives, représente près de 20 % de la superficie totale des réserves (24'947 ha, Fig. 5).

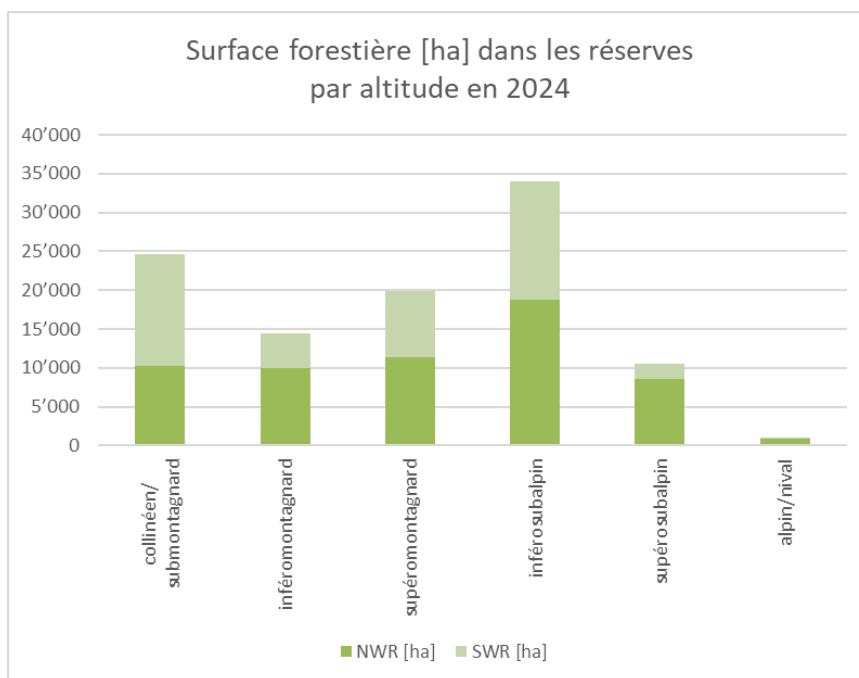


Figure 4 : Superficie forestière des réserves en hectares, selon l'altitude et la catégorie de protection

Tableau 4 : Superficie des réserves forestières par catégorie de zone protégée et altitude en 2024

Superficie totale des réserves		Superficie totale des réserves	
	NWR [ha]	SWR [ha]	
collinéen/submontagn	10'428	14'519	24'947
inféromontagnard	10'100	4'522	14'623
supéromontagnard	11'821	9'651	21'472
inférosubalpin	23'934	18'537	42'471
supérosubalpin	13'823	2'576	16'399
alpin/nival	12'775	220	12'995
Total	82'881	50'025	132'906

Superficie forestière réserves			Superficie forestière dans les réserves
	NWR [ha]	SWR [ha]	
collinéen/ submontagnard	10'310	14'347	24'657
inféromontagnard	10'007	4'436	14'442
supéromontagnard	11'309	8'639	19'948
inférosubalpin	18'823	15'212	34'036
supérosubalpin	8'621	1'875	10'496
alpin/nival	934	99	1'032
Total Suisse	60'002	44'608	104'611

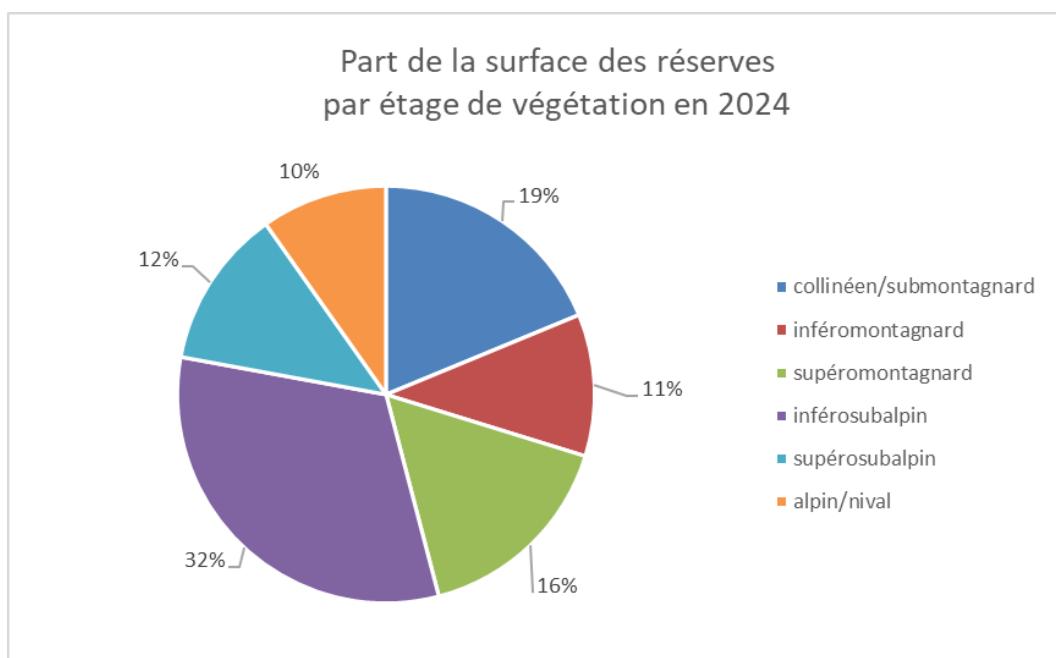


Figure 5 : Part de la superficie des réserves selon l'altitude en 2024

Représentativité des réserves selon les étages d'altitude

En Suisse, 7.8 % de la surface forestière sont protégés. Dans l'étage subalpin, les valeurs de 11.7 % (subalpin inférieur) et 12.3 % (subalpin supérieur) dépassent déjà l'objectif de 10 % fixé pour 2030. Dans les étages sous- et supérieure-montagnard, l'objectif n'est pas encore atteint avec respectivement 5.1 % et 6.2 % de forêts protégées (Fig. 6).

Les valeurs correspondantes aux étages inférieurs ont progressé d'environ 0.5 points de pourcentage par rapport à l'année 2022.

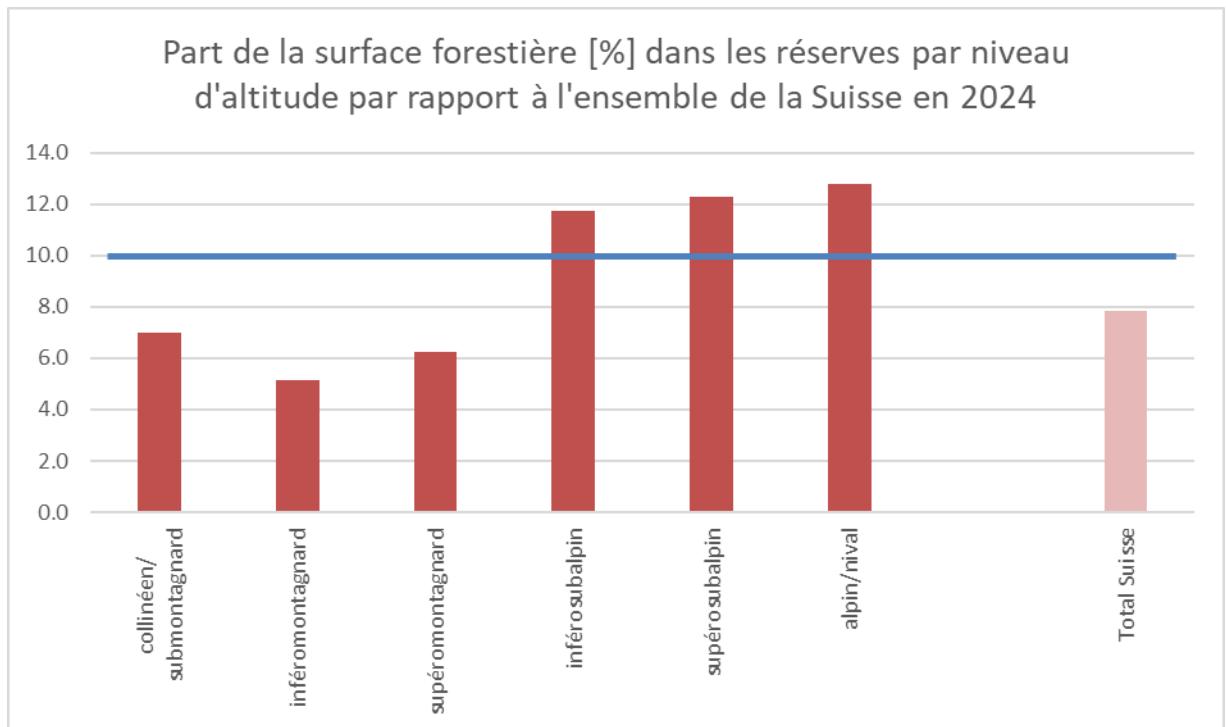


Figure 6 : Parts des surfaces forestières protégées par étages d'altitude rapportées à la totale des réserves forestières en Suisse en 2024

6.3 Régions de production (grandes régions)

Parmi toutes les régions, la région des Alpes possède la plus grande superficie de réserves forestières avec 56'810 ha, dont 62 % sont des réserves forestières naturelles (Tab. 5). Sur le Plateau et dans les Préalpes, la proportion de réserves forestières naturelles est d'environ 43 % et 46 %, tandis que sur le Sud des Alpes, 95 % des réserves forestières sont constituées de surfaces de forêts naturelles (Fig. 7).

Tableau 5 : Surface forestière protégée [ha] par région de production, par catégorie de surface protégée

Superficie totale des réserves					
	Surface NWR [ha]	Surface SWR [ha]	Part de la superficie forestière naturelle [%]	Superficie des réserves par région [ha]	
Jura	10'040	11'013	48	21'053	
Plateau	6'276	8'461	43	14'737	
Préalpes	12'276	14'255	46	26'531	
Alpes	41'204	15'606	73	56'810	
versant sud des Alpes	13'085	691	95	13'777	
Total Suisse	82'881	50'025	62	132'906	
Superficie forestière Réserves					
	Surface NWR [ha]	Surface SWR [ha]	Part de la superficie forestière naturelle [%]	forestière dans les réserves par région [ha]	
Jura	10'023	10'107	50	20'131	
Plateau	6'266	8'337	43	14'603	
Préalpes	8'576	11'890	42	20'466	
Alpes	22'984	13'588	63	36'572	
versant sud des Alpes	12'153	686	95	12'839	
Total Suisse	60'002	44'608	57	104'611	

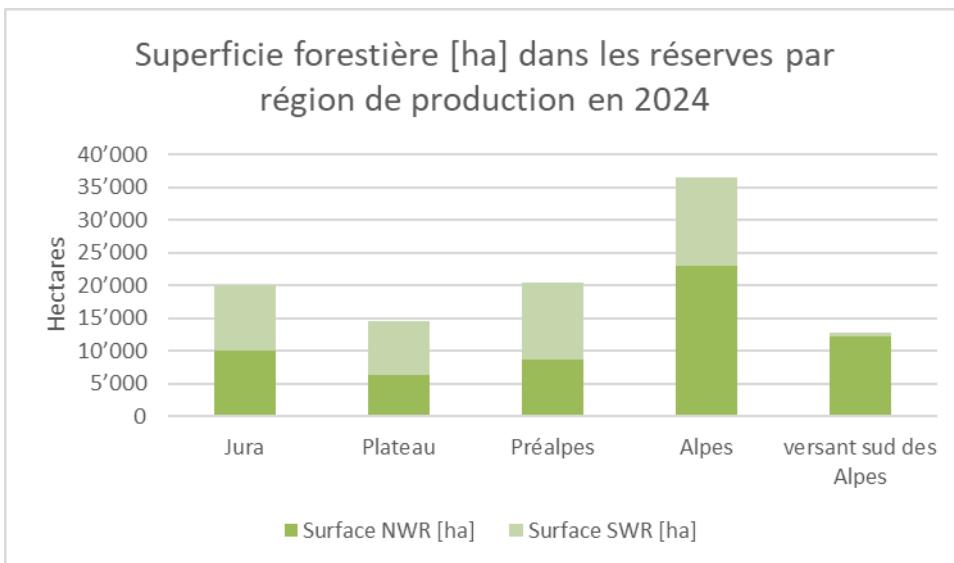


Figure 7 : Superficie forestière [ha] par région de production et par catégorie de zone protégée

Représentativité des réserves selon les régions de production

Dans la région de production du Jura, 9.3 % (20'130 ha) de la surface forestière est protégée en réserves forestières (Fig. 8). Sur le Plateau, cette part s'élève à 6 % (14'603 ha), dans les Préalpes à 8.3 % (20'465 ha), dans les Alpes à 8.2 % (36'572 ha) et dans le Sud des Alpes à 6.9 % (12'840 ha). Les régions de production Jura, Préalpes et Alpes contribuent de manière supérieure à la moyenne à la superficie des réserves suisses.

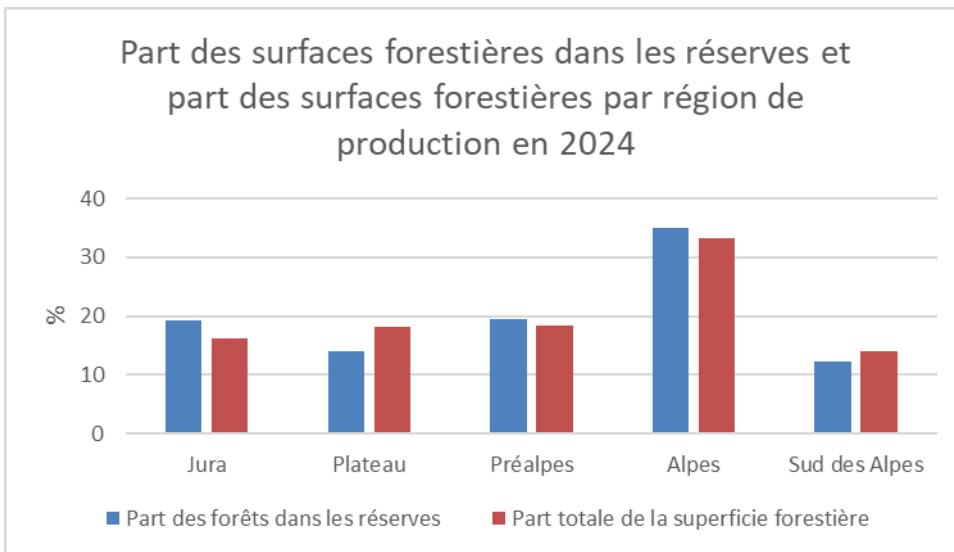


Figure 8 : Comparaison entre la part de surface forestière et la part de forêt dans la surface des réserves par région de production

6.4 Régions économiques

Pour la Confédération, les 14 régions économiques jouent un rôle central dans la définition de ses priorités stratégiques. Lors de l'évaluation des bilans régionaux des réserves, il convient toutefois de noter que des déséquilibres importants peuvent exister au sein d'une même région, tant en nombre qu'en superficie de réserves, en raison des politiques différentes des cantons concernés.

Dans les régions économiques Jura Ouest, Plateau Est, Alpes du Sud-Est et Sud des Alpes, les surfaces forestières protégées en réserves dépassent 10'000 ha (Tab. 6). Dans la région économique Alpes du Sud-Est, le parc national suisse représente 28 % de la surface forestière en réserves (5'445 ha sur 19'428 ha, Fig. 9).

Tableau 6 : Superficies des réserves forestières par région économique et par type de réserve en 2024

région économique	NWR [ha]	SWR [ha]	Superficie forestière dans RF [ha]	Superficie forestière totale [ha]	Part des forêts dans les réserves
ouest du Jura	7'739	5'005	12'743	168'064	7.6
est du Jura	2'285	5'103	7'388	49'437	14.9
ouest du Plateau	1'826	1'003	2'828	53'964	5.2
centre du Plateau	780	889	1'669	73'169	2.3
est du Plateau	3'660	6'445	10'106	116'636	8.7
ouest des Préalpes	2'118	300	2'417	49'185	4.9
centre des Préalpes	4'002	4'740	8'742	115'270	7.6
est des Préalpes	2'457	6'850	9'307	81'404	11.4
nord-ouest des Alpes	2'475	372	2'847	69'120	4.1
centre des Alpes	1'711	728	2'440	33'712	7.2
nord-est des Alpes	2'985	1'162	4'147	40'963	10.1
sud-ouest des Alpes	5'035	2'676	7'711	130'450	5.9
sud-est des Alpes	10'778	8'650	19'428	170'137	11.4
Sud des Alpes	12'153	686	12'839	186'188	6.9
Suisse	60'002	44'608	104'611	1'337'699	7.8

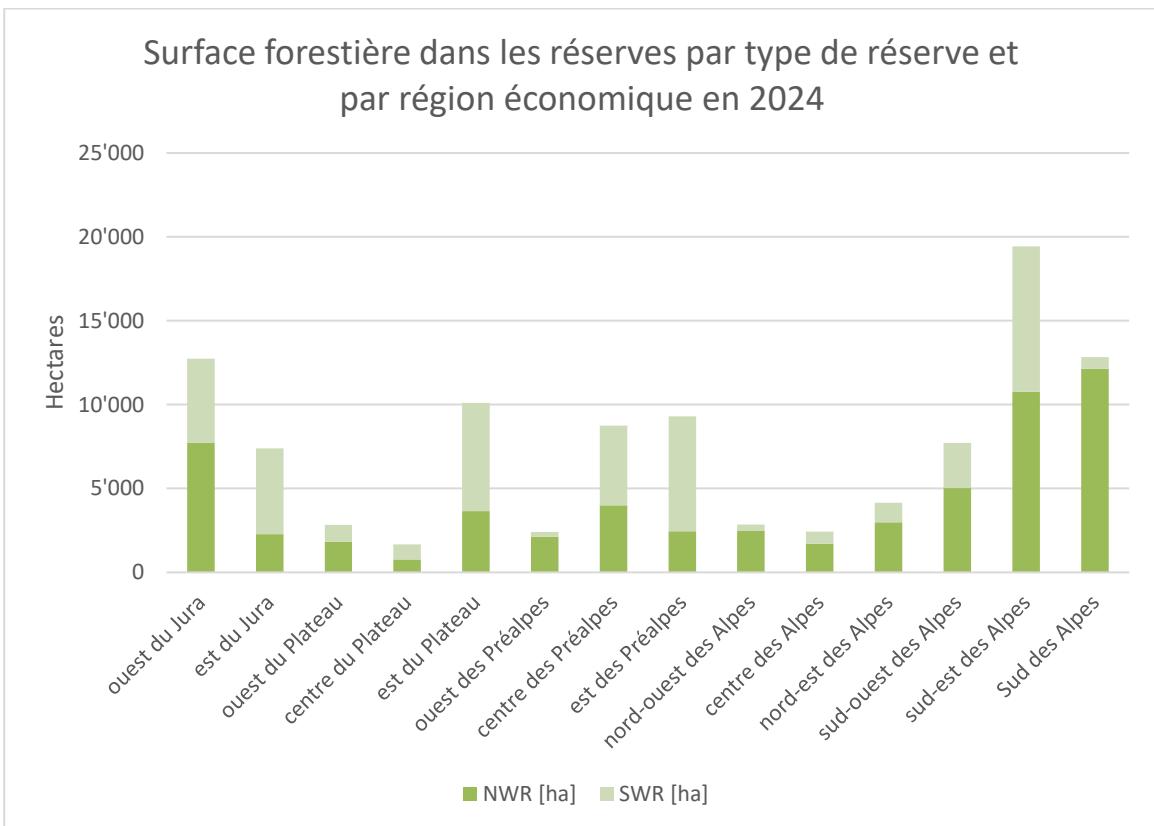


Figure 9 : Superficie forestière [ha] dans les réserves par région économique et par catégorie de zone protégée (région économique 13 avec parc national)

Représentativité des réserves forestières selon les régions économiques

Les régions économiques Plateau Ouest (5.2 % de forêt protégée), Plateau Centre (2.3 %), Préalpes Ouest (4.4 %) et Alpes Nord-Ouest (4.1 %) sont sous-représentées et leur moyenne est bien en dessous de la moyenne nationale de 7.8 %. Les régions économiques Jura Est (14.9 %), Préalpes Est (11.4 %) et Alpes Sud-Est (11.4 %) atteignent ou dépassent l'objectif (Fig. 10).

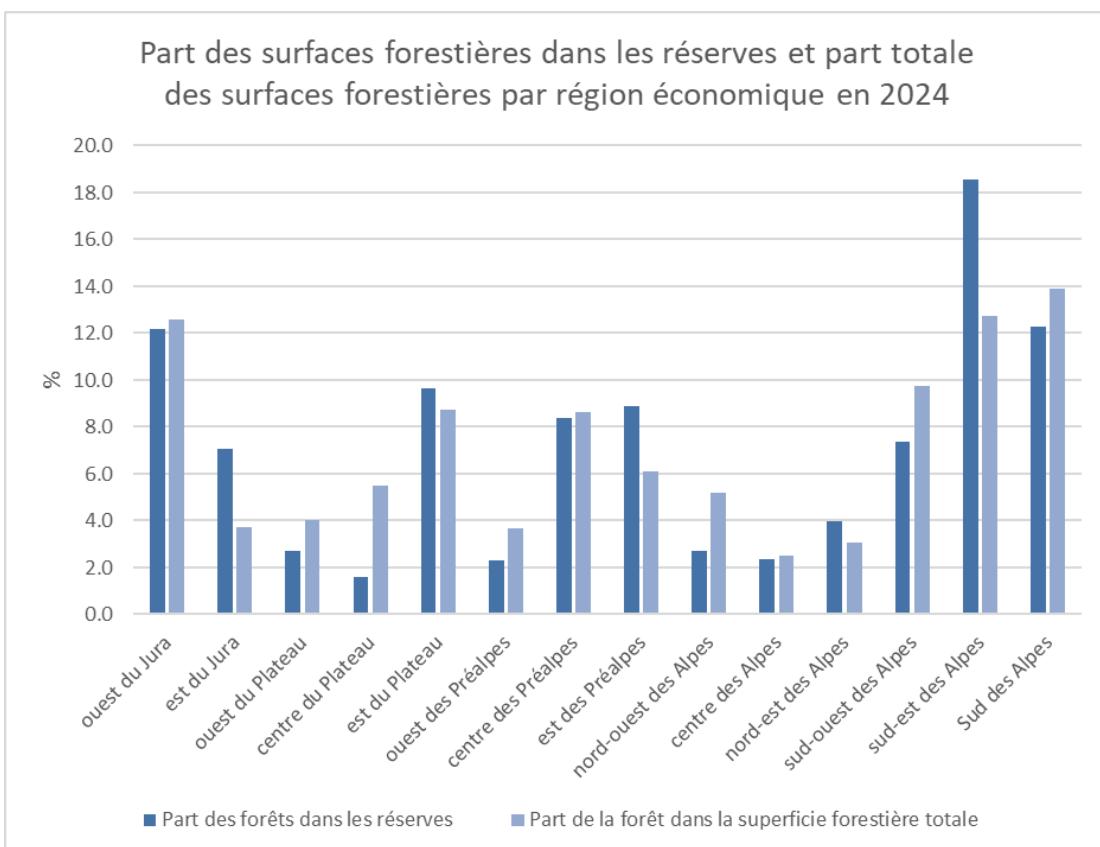


Figure 10 : Part de la surface forestière protégée dans les réserves forestières par rapport à la part de la surface forestière totale par région économique

Les régions économiques Jura Est, Plateau Est, Préalpes Est et Alpes Sud-Est sont surreprésentées par rapport à la surface forestière totale, tandis que les régions Plateau Est, Plateau central et Alpes Nord-Ouest restent sous-représentées. Le Sud des Alpes est également sous-représenté en raison de la grande proportion forestière totale (14 % de la surface forestière suisse). Cependant, après les Alpes du Sud (avec le parc national), la région Sud des Alpes contribue en surface absolue le plus à la superficie des réserves suisses.

6.5 Cantons

Les cantons Aargau, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Genève, Glaris, Soleure, Schwytz et Zoug ont atteint ou dépassé l'objectif de 10 % (Tab. 7). Le canton de Neuchâtel devrait également atteindre l'objectif d'ici 2030.

Les cantons BE, FR et VD doivent intensifier leur politique de réserves pour atteindre l'objectif fédéral jusqu'en 2030. Ces cantons présentent une faible proportion de forêt protégée et une faible augmentation de la superficie depuis 2022.

Le canton Appenzell Rhodes-Intérieures présente également une valeur faible mais a enregistré depuis 2022 une augmentation de 1.6 % de la surface forestière protégée. Si ce rythme est maintenu, le canton atteindra approximativement l'objectif fédéral d'ici 2030.

Tableau 7 : Superficies des réserves forestières par canton et part de la superficie forestière totale

	Superficie forestière totale [ha]	Superficie forestière dans les réserves [ha]				Part de la superficie forestière dans les réserves [%]
		KWR	NWR	SWR	Total	
AG	51'549	1'552	3'293	2'249	7'094	13.8
AI	5'489	140		114	254	4.6
AR	8'315	495	5	106	606	7.3
BE	193'444	4'643	3'429	1'374	9'446	4.9
BL	21'491	3'419	57	734	4'210	19.6
BS	496		26	89	115	23.2
FR	45'922	323	1'171	87	1'581	3.4
GE	3'820	129	122	438	689	18.0
GL	22'186	474	1'535	303	2'312	10.4
GR	204'215		7'670	9'138	16'808	8.2
JU	37'515	31	2'203	23	2'257	6.0
LU	45'028	507	1'072	1'255	2'834	6.3
NE	31'834		1'004	1'858	2'862	9.0
NW	9'489		433	200	633	6.7
OW	20'793	170	1'148	498	1'816	8.7
SG	64'510	4'191	1'158	572	5'921	9.2
SH	13'041		114	561	675	5.2
SO	34'197	147	2'269	1'001	3'417	10.0
SZ	31'362		1'781	1'994	3'775	12.0
TG	21'344	1'597	81	3	1'681	7.9
TI	152'109	246	9'666	102	10'014	6.6
UR	21'814	912	528	33	1'473	6.8
VD	106'987		4'307	917	5'224	4.9
VS	130'450	5'749	1'960	2	7'711	5.9
ZG	6'730		74	1'443	1'517	22.5
ZH	53'568	1'441	108	2'695	4'244	7.9
Parc National			5'445		5'445	
Suisse	1'337'698	26'166	50'659	27'789	104'614	7.8

7. Grandes réserves

Selon la Stratégie Biodiversité Suisse [4], il faudrait disposer d'ici 2030 d'un nombre suffisant de grandes surfaces contigüës sur lesquelles les cycles naturels puissent s'établir. De plus, ces surfaces devraient être réparties sur toutes les grandes régions de Suisse.

Une grande réserve est une surface de plus de 500 hectares [2].

De nombreux cantons ont placé de vastes superficies sous protection. Les dix plus grandes réserves sont présentées ici. Toutefois, certaines de ces grandes réserves comprennent également des superficies qui ne sont pas considérées comme des forêts au sens juridique. Les dix plus grandes réserves sont classées ci-après selon la taille totale de la surface protégée (Tab. 8) et selon la taille de la surface forestière protégée dans ces réserves (Tab. 9).

Tableau 8 : Les 10 plus grandes réserves en fonction de leur superficie totale sous contrat, état en 2024

	Canton	Type de Réserve	Surface forestière [ha]	Surface non forestière [ha]	Surface totale [ha]
Schweizerischer Nationalpark	GR	NWR	5'445	11'588	17'033
Grünenbergpass	BE	KWR	2'444	2'037	4'480
Grosswaldreservat Diemtigtal	BE	NWR	920	2'032	2'951
Auerhuhn Surses	GR	SWR	1'901	236	2'137
Murgtal	SG	NWR	556	1'504	2'060
Andeer-Göriwald	GR	SWR	1'450	451	1'901
Lavizzara e Bignasco	TI	NWR	1'611	225	1'835
Amden	SG	KWR	1'139	615	1'754
Pfynwald - Bois de Finges	VS	KWR	1'521	0	1'521
Val Marcri	TI	NWR	1'246	220	1'466

Tableau 9 : Les 10 plus grandes réserves en termes de surface forestière effective protégée, état en 2024

	Canton	Type de Réserve	Surface forestière [ha]	Surface non forestière [ha]	Surface totale [ha]
Schweizerischer Nationalpark	GR	NWR	5'445	11'588	17'033
Grünenbergpass	BE	KWR	2'444	2'037	4'480
Auerhuhn Surses	GR	SWR	1'901	236	2'137
Lavizzara e Bignasco	TI	NWR	1'611	225	1'835
Pfynwald - Bois de Finges	VS	KWR	1'521	0	1'521
Andeer-Göriwald	GR	SWR	1'450	451	1'901
Auerhuhn Albula	GR	SWR	1'368	72	1'440
Val Marcri	TI	NWR	1'246	220	1'466
Arpille	VS	KWR	1'227	81	1'308
Valli Busai e Soladino	TI	NWR	1'214	68	1'282

La réserve forestière Val Cama - Val Leggia, qui a été subdivisée en une réserve forestière particulière et une réserve forestière naturelle, mérite une mention particulière. Sans cette subdivision, la réserve forestière, avec ses 1577 hectares de forêt protégée, occuperait la 5e place en Suisse, derrière la grande réserve forestière Lavizzara e Bignasco.

8. Références

- [1] BAFU 2023. Statistik Waldreservate Schweiz. Waldreservate in der Schweiz. Bericht über den Stand Ende 2022.
- [2] BAFU 2023. Handbuch Programmvereinbarungen im Umweltbereich 2025–2028. Umwelt-Vollzug
- [3] BAFU 2021. Vegetationshöhenstufen modelliert für 1975. https://data.geo.admin.ch/browser/#/collections/ch.bafu.wald-vegetationshoehenstufen_1975/items/wald-vegetationshoehenstufen_1975?.language=de-CH; abgerufen 30.10.2025.
- [4] BAFU 2012. Strategie Biodiversität Schweiz. In Erfüllung der Massnahme 69 (Ziel 13, Art. 14, Abschnitt 5) der Legislaturplanung 2007–2011: Ausarbeitung einer Strategie zur Erhaltung und Förderung der Biodiversität
- [5] IMPULS AG 2019. Waldreservate in der Schweiz. Erläuterungen zu den Auswertungsdaten Stand Ende 2018. Technischer Bericht unveröffentlicht.
- [6] WSL Eidgenössischen Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft: Wissen zum Schweizer Wald aus dem Landesforstinventar. <https://www.lfi.ch/de>; abgerufen 15.8.25.